



perinatalite-occitanie.fr

Parcours de soins
précoces et coordonnés
du nouveau-né
vulnérable



Email : cocon@perinatalite-occitanie.fr

Réseau de Périnatalité Occitanie

Toulouse : 24 impasse de la Flambère - 31300 Toulouse

Tél. 05 67 31 21 00

Montpellier : Espace Henri Bertin Sans - Bât. A - 59 avenue de Fès - 34080 Montpellier

Tél. 04 67 04 01 53

www.perinatalite-occitanie.fr



Parcours de soins
précoces et coordonnés
du nouveau-né vulnérable





Suivi et prise en charge précoce, pluri-professionnelle et coordonnée de l'enfant vulnérable de 0 à 7 ans.

LE PARCOURS COCON

Le Réseau de Périnatalité Occitanie (RPO) consolide et améliore le suivi des enfants vulnérables grâce à une expérimentation accompagnée dans le cadre du dispositif Article 51* : le parcours COCON.

Ce dernier est porté par les réseaux de périnatalité de 3 régions (Nouvelle-Aquitaine, PACA, Occitanie) et concernera près de 13 000 enfants (dont près de 4 000 en Occitanie). L'expérimentation va durer 5 ans (de 2022 à 2027) avec l'objectif d'une généralisation dans le droit commun.

* Dispositif, introduit par la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2018, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

OBJECTIFS

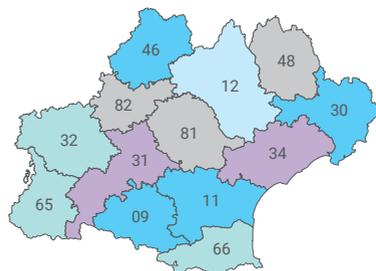
- Repérage précoce des signes précurseurs de troubles du neuro-développement grâce à des consultations spécifiques
- Aide à la coordination des soins par le réseau grâce à des RCP, outil informatisé (...)
- Accès à des soins précoces* (selon les besoins) grâce aux forfaits financés (0-2 ans et 3-5 ans)

* Kinésithérapie – Psychomotricité – Orthophonie – Psychologie – Pédiopsychiatrie – Orthoptie - Ergothérapie

DÉPLOIEMENT PROGRESSIF EN OCCITANIE

Le parcours COCON a été déployé dans toute la région Occitanie depuis le 15 septembre 2022 et concernera près de 4000 enfants.

- 15/09/2022
- 01/11/2022
- 01/01/2023
- 01/02/2023
- 01/03/2023



CRITÈRES D'INCLUSION (CRITÈRES HAS) ET D'EXCLUSION

Critères d'inclusion*



Scannez le QR code pour accéder à la fiche des critères d'inclusion

- Age gestationnel \leq 34 SA + 6 jours
- Poids de naissance \leq 2000g
- Pathologie néonatale modérée ou sévère quel que soit le terme
- Exposition à l'alcool après 5SA ou à 3 substances toxiques licites ou illicites (tabac, drogues, psychotropes, lithium ...)
- Causes infectieuses congénitales et néonatales du 1^{er} mois de vie
- Autres : syndrome transfuseur-transfusé, ictère...

Critères d'exclusion

- Refus des parents
- Déménagement
- Prématurité \geq 35SA
- Enfance en danger

*Les critères d'inclusion sont également sur le site du Réseau de Périnatalité Occitanie : <https://www.perinatalite-occitanie.fr/professionnels/suivi-de-lenfant/parcours-cocon>

Saisie informatisée des données des enfants sur



PARCOURS DE SOIN DE L'ENFANT VULNÉRABLE

